

Ils sont où
mes 10% ?

Rémunérations/carrières

Quoi retenir des évolutions à venir ?



Mesures liées à la carrière				
	Qui est concerné ?	Conditions	Comment ?	
SOCLE	RECLASSEMENT	Stagiaires	Suppression de la clause de non interruption de services Prise en compte des services dans le privé pour TOUS les types de concours (externe, interne, 3 ^e voie)	
	ACCÈS À LA HORS-CLASSE	Titulaires	À partir du 9 ^e échelon	Augmentation du ratio promovables/promus par corps 2022 : 18 % 2023 : 21 % 2024 : 22 % 2025 : 23 %
	ACCÈS À LA CLASSE EXCEPTIONNELLE	Titulaires	À la hors-classe	Augmentation du contingent en 2023 de 10 % à 10,5 % À partir de 2024, abandon du contingent et passage au ratio comme pour la hors-classe
	ACCÈS ÉCHELON SPÉCIAL	Titulaires	Au 4 ^e échelon de la classe exceptionnelle	Avancement à l'ancienneté

Mesures liées à la rémunération					
	Qui est concerné ?	Conditions	Comment ?		
SOCLE	PRIME D'ATTRACTIVITÉ	Stagiaires	Ouverture à taux plein quelles que soient les modalités de stage	+ 795 € nets/an soit + 66,25 € nets/mois	
		Titulaires	Augmentation pour les échelons 2 à 7	Gains nets/mois Éch. 2 + 55,60 € Éch. 3 + 94 € Éch. 4 + 119,67 € Éch. 5 + 126,75 € Éch. 6 + 114 € Éch. 7 + 42,75 €	
		Contractuels		+ 300 € bruts/an soit + 21,31 € nets/mois	
	ISOE OU INDEMNITÉS DE FONCTIONS/SUJÉTIONS	PART FIXE	Stagiaires Titulaires Contractuels	Augmentation de l'IsOE ou des indemnités de fonctions ou de sujétions.	+ 1 550 € bruts/an soit + 116,87 € nets/mois pour les profs doc. + 1 294 € bruts/an soit + 97,57 € nets/mois pour les autres indemnités
			Stagiaires Titulaires Contractuels	Augmentation pour les classes de 1 ^{er} , terminale, et 2 ^e année de CAP	+ 538 € bruts/an soit + 40,57 € nets/mois
		PART MODULABLE (ISOE)			

On est loin des 10 % annoncés !

**Travailler plus pour gagner plus :
pour le SE-Unsa, ce n'est pas une revalorisation !**

**Pour le SE-Unsa, il est urgent de revaloriser
le point d'indice, seule mesure équitable !**

PACTE	ISAE OU INDEMNITÉS DE FONCTIONS/SUJÉTIONS	PART FONCTIONNELLE ISOE OU INDEMNITÉS FONCTIONS/SUJÉTIONS Des missions supplémentaires dans les lycées professionnelles sont à l'arbitrage	18 h de travail supplémentaire/an • Remplacement de courte durée	1 250 € bruts/an par mission (3 missions maximum) soit 62,83 € nets/heure (soit + 25 € par rapport à une Hse pour un enseignant certifié)
			24 h de travail supplémentaire/an • Devoirs faits • Stages de réussite	soit 47,13 € nets/heure (soit + 9,75 € par rapport à une Hse pour un enseignant certifié)
			Missions annuelles supplémentaires • Projets pédagogiques innovants • Accompagnement renforcé des élèves à besoins particuliers • Découverte des métiers 5 ^e à 3 ^e	soit 94,25 € nets/mois

